

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 15/12/2021
ID Télétransmission : 033-213300635-20211214-120935-DE-1-1

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 14
décembre 2021
D-2021/466**

Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

M.BOUISSON présent à partir de 15h15, M.FETOUH présent à partir de 15h25, M.MARI présent à partir de 16h06. Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M.ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M. BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M.GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.

Excusés :

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS,

SPL SBEPEC.Rapport 2020. Exercice 2019. En application de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Information

Madame Nadia SAADI, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Résumé :

Le résultat d'exploitation est de – 2 497 K€, le résultat financier est de - 1 K€ et le résultat exceptionnel est de 2 465 K€. Après un impact nul de l'impôt sur les sociétés, le résultat net négatif s'élève à - 32 K€.

Dénomination sociale	Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC)				
Statut	SPL au capital de 0,2 M€, détenue à 80 % par Bordeaux Métropole et à 20 % par la Ville de Bordeaux				
Président	Pierre de Gaétan NJIKAM				
Dir. Gén.^{al} délégué	Laurent BAGOUET				
Objet	Depuis le 1er/01/2013, Congrès et expositions de Bordeaux (CEB) exploite et assure l'entretien pour le compte de la SPL des équipements publics d'expositions et de congrès suivants, dont la SPL a la gestion : - le Parc des expositions ; - le Palais des congrès ; - et le Hangar 14. Échéance convention SBEPEC/CEB : 31/12/2027				
Périmètre géographique	Bordeaux				
Chronologie	28/12/1989 : signature d'un Bail emphytéotique, d'une durée de 25 ans portée en 2000 puis en 2005 à 31 puis 41 ans (28/12/1989-28/12/2030), entre la SAEML SBEPEC et la Ville de Bordeaux, à laquelle s'est depuis substituée Bordeaux Métropole . 20/04/2012 : transformation de la SAEML en SPL SBEPEC . 30/08/2012 : signature convention ville de Bordeaux / SPL confiant à la SBEPEC la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du parc des expositions, du palais des Congrès et du Hangar 14 (échéance : 28/12/2030).				
INDICATEURS FINANCIERS	2019	2020	2020/2019 En K€	2020/2019 En %	
C.A.	2 499 K€	2 347 K€	-152 K€	-6,1%	
Rés. Net	255 K€	-32 K€	-287 K€	-112,7%	
Capitaux Propres	36 141 K€	33 612 K€	-2 529 K€	-7,0%	
Points de vigilance	- Difficultés financières de CEB, dont la redevance représente environ 70 % du CA de la SPL. Aide à l'immobilier d'entreprise accordée par délibération métropolitaine du 18/12/2020 d'un montant maximum de 1,63 M€/ Nouvelle aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant maximum de 1,6 M€ décidée par délibération du 24/09/2021 ; - Redéfinition post-Covid des besoins de réhabilitation du hall 1 du Parc des expositions.				

Synthèse :

La vie sociale

L'inspection générale des services a constaté la conformité aux statuts de la SPL du nombre d'instances tenues au cours de l'exercice (cf. récapitulatif en *annexe 2*).

Le rapport annuel des élus est prévu par l'article 33 des statuts de la SPL :

« Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au moins une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, ils peuvent réclamer la fourniture de toute pièce ou de tout élément d'information propres à éclairer leur rapport. »

Le contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires de la SPL Bordeaux Aéroparc est défini par l'article 34 de ces mêmes statuts :

« Les collectivités actionnaires représentées au Conseil d'Administration doivent exercer sur la Société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. »

Les actionnaires de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux, représentant les deux collectivités, ont eu communication des documents préalables aux Conseils d'administration de la SPL et ont assisté à ces dites instances ou le cas échéant ont été excusés. L'inspection générale des services de Bordeaux Métropole a eu communication des documents et informations nécessaires à la rédaction du présent rapport de l'exercice 2020.

Les relations contractuelles avec Bordeaux Métropole et/ou la Ville de Bordeaux

La SBEPEC est liée d'une part à Bordeaux Métropole par quatre conventions, et d'autre part à la Ville de Bordeaux par une convention (location des locaux de son siège social pour un loyer annuel de 3,6 K€), toutes approuvées antérieurement à l'exercice 2020 (Cf. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au 31/12/2020 en *annexe 3*).

Par ailleurs, il convient de noter les évènements suivants au titre de 2020 :

- faisant suite au transfert à titre gratuit par la Ville à Bordeaux Métropole des biens et droits à caractère mobilier et/ou immobilier relatifs au Palais des congrès et au Parc des expositions (le Hangar 14 était propriété de Bordeaux Métropole depuis l'origine), par acte du 12/12/2020, la Ville de Bordeaux a cédé à titre gratuit, l'ensemble de ses droits immobiliers afférents à ces biens ;
- la surface du Parc des expositions objet du bail emphytéotique a été réduite de 3 356 m² pour les besoins de la réalisation de la troisième phase du tramway.

L'activité et les résultats

L'activité

La SPL SBEPEC a pour objet l'exploitation, la gestion, l'entretien, la mise en valeur et la réalisation des équipements de toute nature à vocation économique qui lui sont ou seront remis ou dont le projet est initié par ses actionnaires. Elle peut procéder à la location de ces équipements auprès d'exploitants dûment qualifiés auxquels elle peut confier tout ou partie de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien ainsi que la réalisation de certains investissements.

Elle peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, ou de communication se rapportant directement ou indirectement à l'objet d'intérêt général ci-dessus.

Elle peut, en outre, réaliser de manière générale toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses collectivités territoriales actionnaires et sur le territoire.

Pour mémoire, la transformation de la SAEM (Société Anonyme d'Economies Mixte) SBEPEC en SPL a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux le 13 février 2012, puis par le Conseil communautaire du 13 avril 2012, pour enfin être approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire de la SBEPEC du 20 avril 2012.

Pour plus de détails : Cf. Rapport de gestion au 31/12/2020 en *annexe 4*.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Nadia SAADI

SPL SPEBEC

Rapport 2021

Exercice 2020

En application des articles L.2313-1, L.2313-1-1 et L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Information du Conseil municipal

SOMMAIRE

RESUME	2
SYNTHÈSE	2
La vie sociale.....	2
Les relations contractuelles avec Bordeaux Métropole et/ou la Ville de Bordeaux	3
L'activité et les résultats.....	3
ANNEXES.....	6

RESUME

Dénomination sociale	Société bordelaise des équipements publics d'expositions et de congrès (SBEPEC)				
Statut	SPL au capital de 0,2 M€, détenue à 80 % par Bordeaux Métropole et à 20 % par la Ville de Bordeaux				
Président	Pierre de Gaétan NJIKAM				
Dir. Gén.^{al} délégué	Laurent BAGOUET				
Objet	Depuis le 1er/01/2013, Congrès et expositions de Bordeaux (CEB) exploite et assure l'entretien pour le compte de la SPL des équipements publics d'expositions et de congrès suivants, dont la SPL a la gestion : - le Parc des expositions ; - le Palais des congrès ; - et le Hangar 14. Échéance convention SBEPEC/CEB : 31/12/2027				
Périmètre géographique	Bordeaux				
Chronologie	28/12/1989 : signature d'un Bail emphytéotique, d'une durée de 25 ans portée en 2000 puis en 2005 à 31 puis 41 ans (28/12/1989-28/12/2030), entre la SAEML SBEPEC et la Ville de Bordeaux, à laquelle s'est depuis substituée Bordeaux Métropole . 20/04/2012 : transformation de la SAEML en SPL SBEPEC . 30/08/2012 : signature convention ville de Bordeaux / SPL confiant à la SBEPEC la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du parc des expositions, du palais des Congrès et du Hangar 14 (échéance : 28/12/2030).				
INDICATEURS FINANCIERS	2019	2020	2020/2019 En K€	2020/2019 En %	
C.A.	2 499 K€	2 347 K€	-152 K€	-6,1%	
Rés. Net	255 K€	-32 K€	-287 K€	-112,7%	
Capitaux Propres	36 141 K€	33 612 K€	-2 529 K€	-7,0%	
Points de vigilance	- Difficultés financières de CEB, dont la redevance représente environ 70 % du CA de la SPL. Aide à l'immobilier d'entreprise accordée par délibération métropolitaine du 18/12/2020 d'un montant maximum de 1,63 M€/ Nouvelle aide à l'immobilier d'entreprise d'un montant maximum de 1,6 M€ décidée par délibération du 24/09/2021 ; - Redéfinition post-Covid des besoins de réhabilitation du hall 1 du Parc des expositions.				

SYNTHÈSE

La vie sociale

L'inspection générale des services a constaté la conformité aux statuts de la SPL du nombre d'instances tenues au cours de l'exercice (cf. récapitulatif en *annexe 2*).

Le rapport annuel des élus est prévu par l'article 33 des statuts de la SPL :

« *Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au moins une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société conformément à l'article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. A ce titre, ils peuvent réclamer la fourniture de toute pièce ou de tout élément d'information propres à éclairer leur rapport.* »

Le contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires de la SPL Bordeaux Aéroparc est défini par l'article 34 de ces mêmes statuts :

« *Les collectivités actionnaires représentées au Conseil d'Administration doivent exercer sur la Société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.* »

Les actionnaires de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux, représentant les deux collectivités, ont eu communication des documents préalables aux Conseils d'administration de la SPL et ont assisté à ces dites instances ou le cas échéant ont été excusés. L'inspection générale des services de Bordeaux Métropole a eu communication des documents et informations nécessaires à la rédaction du présent rapport de l'exercice 2020.

Les relations contractuelles avec Bordeaux Métropole et/ou la Ville de Bordeaux

La SBEPEC est liée d'une part à Bordeaux Métropole par quatre conventions, et d'autre part à la Ville de Bordeaux par une convention (location des locaux de son siège social pour un loyer annuel de 3,6 K€), toutes approuvées antérieurement à l'exercice 2020 (Cf. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées au 31/12/2020 en *annexe 3*).

Par ailleurs, il convient de noter les évènements suivants au titre de 2020 :

- ✓ faisant suite au transfert à titre gratuit par la Ville à Bordeaux Métropole des biens et droits à caractère mobilier et/ou immobilier relatifs au Palais des congrès et au Parc des expositions (le Hangar 14 était propriété de Bordeaux Métropole depuis l'origine), par acte du 12/12/2020, la Ville de Bordeaux a cédé à titre gratuit, l'ensemble de ses droits immobiliers afférents à ces biens ;
- ✓ la surface du Parc des expositions objet du bail emphytéotique a été réduite de 3 356 m² pour les besoins de la réalisation de la troisième phase du tramway.

L'activité et les résultats

L'activité

La SPL SBEPEC a pour objet l'exploitation, la gestion, l'entretien, la mise en valeur et la réalisation des équipements de toute nature à vocation économique qui lui sont ou seront remis ou dont le projet est initié par ses actionnaires. Elle peut procéder à la location de ces équipements auprès d'exploitants dûment qualifiés auxquels elle peut confier tout ou partie de l'exploitation, de la gestion et de l'entretien ainsi que la réalisation de certains investissements.

Elle peut effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières, ou de communication se rapportant directement ou indirectement à l'objet d'intérêt général ci-dessus.

Elle peut, en outre, réaliser de manière générale toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses collectivités territoriales actionnaires et sur le territoire.

Pour mémoire, la transformation de la SAEM (Société Anonyme d'Economies Mixte) SBEPEC en SPL a été approuvée par le Conseil municipal de la Ville de Bordeaux le 13 février 2012, puis par le Conseil communautaire du 13 avril 2012, pour enfin être approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire de la SBEPEC du 20 avril 2012.

Pour plus de détails : Cf. Rapport de gestion au 31/12/2020 en *annexe 4*.

Les résultats

Le compte de résultat :

En milliers d'€	2018	2019	2020	2019/2020 Var. en €	2019/2020 Var. en %
Produits d'exploitation	4 158	2 587	2 565	-22	-0,9%
Chiffre d'affaires	3 035	2 499	2 347	-152	-6,1%
Redevances Parc Expositions, Palais des Congrès et Hangar 14	2 325	1 784	1 630	-154	-8,7%
Redevances Parc Auto photovoltaïque	306	306	300	-6	-2,0%
Autres produits	404	409	417	8	2,0%
Reprises sur prov et transf de charges	1 123	88	218	130	147,8%
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0	87,3%
Charges d'exploitation	3 834	4 356	5 062	706	16,2%
Achats et charges externes	1 571	1 703	1 540	-163	-9,5%
Impôts et taxes	330	365	407	42	11,6%
Charges de personnel	245	202	173	-29	-14,1%
Dotation aux amortissements sur immobilisations	237	2 086	2 875	789	37,8%
Dotation aux provisions pour risques et charges	1 451	0	65	65	
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	1900,0%
Résultat d'exploitation	324	-1 769	-2 497	-728	41,1%

Produits financiers	50	25	8	-17	-66,7%
Charges financières	46	41	9	-32	-77,2%
Résultat financier	4	-16	-1	15	-93,7%

Produits exceptionnels	29	2 139	2 498	359	16,8%
Charges exceptionnelles	9	0	32	32	
Résultat exceptionnel	20	2 139	2 465	326	15,3%
IS	98	99	0	-99	-100,0%
Résultat net	250	255	-32	-287	-112,7%

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	2018	2019	2020
Résultat net	250	255	-32
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	1 688	2 086	2 940
- Reprises sur amortissements et provisions	-1 043	-55	-218
- Produits des cessions des éléments d'actifs	-	-	-
+ Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	-	-	-
- Quote-part des subventions d'inv. virée au res	-24	-1 840	-2 497
CAF	871	446	193

Le bilan :

En milliers d'€	2017	2018	2019	2020	2019/2020 Var. en €	2019/2020 Var. en %
Actif	39 552	46 531	43 049	39 946	-3 104	-7,21%
Immobilisations nettes	3 409	26 507	31 060	29 971	-1 089	-3,51%
Créances	28 401	10 355	3 304	4 693	1 390	42,06%
Disponibilités et VMP	7 716	9 647	8 482	5 111	-3 371	-39,75%
Autres	26	22	203	171	-32	-15,94%
Passif	39 552	46 531	43 049	39 946	-3 103	-7,21%
Fonds propres	33 999	37 726	36 141	33 612	-2 529	-7,00%
<i>Dont capital</i>	229	229	229	229	0	0,00%
<i>Dont subventions d'équipement</i>	32 582	36 058	34 218	31 721	-2 497	-7,30%
SITUATION NETTE	1 417	1 668	1 923	1 891	-32	-1,68%
Provisions	4 783	5 191	5 136	4 983	-153	-2,98%
Dettes financières	0	4	0	0	0	
Dettes d'exploitation et diverses	747	3 610	1 769	1 350	-419	-23,69%
Autres	23	0	3	1	-2	-65,93%

Pour plus de détails : Cf. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31/12/2020 en *annexe 5*.

ANNEXES

Annexe 1. Fiche d'identité

Annexe 2. Calendrier et nombre des instances

Annexe 3. Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Annexe 4. Rapport de gestion

Annexe 5. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

SBEPEC**Identité**

Dénomination sociale :	Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès
Forme juridique :	Société Publique Locale (SPL depuis avril 2012 ; Société anonyme d'économie mixte locale auparavant)
Date de constitution (immatriculation) :	20/04/2012
Durée :	99 ans
Objet social :	Exploitation, gestion, entretien, mise en valeur et réalisation des équipements confiés par ses actionnaires
Siège social :	15 rue Professeur Demons - 33000 Bordeaux
Président du Conseil d'administration :	M. Pierre de Gaétan NJIKAM (depuis le 10/09/2020)
Directeur général délégué :	M. Laurent BAGOUET

Capital social et composition en €**Au 31/12/2020**

Valeur unitaire de l'action : 15,24 €

15,24493333	montant	%	actions	sièges CA	représentants au CA et AG*
Bordeaux Métropole (BM)	182 939	80%	12 000	4	M. Pierre De Gaétan NJIKAM (Président) Mme Brigitte BLOCH M. Frédéric GIRO Mme Pascale BRU (1)
Ville de Bordeaux	45 735	20%	3 000	1	Mme Nadia SAADI (2)
TOTAL COLLECTIVITES LOCALES - EPCI	228 674	1	15 000	5	
TOTAL PRIVES	0	0%	0	0	
TOTAL GENERAL	228 674	100%	15 000	5	

(1) Changement des représentants **Bordeaux Métropole** en 2020 suite au changement de mandature : Cf. délibération n°2020-146 du Conseil métropolitain du 24 juillet 2020.(2) Changement des représentants de la **Ville de Bordeaux** en 2020 suite au changement de mandature : Cf. délibération n°2020-118 du Conseil municipal du 23 juillet 2020.**Principaux indicateurs**

(en milliers d'euros)

	2016	2017	2018	2019	2020
Situation nette	1 225	1 417	1 668	1 923	1 891
Chiffre d'Affaires	1 906	2 172	3 035	2 499	2 347
<i>dont redevance parc des expositions</i>	<i>1 594</i>	<i>1 830</i>	<i>2 325</i>	<i>1 784</i>	<i>1 630</i>
<i>dont redevance parc-auto</i>	<i>312</i>	<i>306</i>	<i>300</i>	<i>306</i>	<i>300</i>
<i>dont autres</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>410</i>	<i>409</i>	<i>417</i>
Résultat net	135	193	250	255	- 32
Masse salariale	179	203	245	202	173
Effectif moyen	2	2	2,5	2	2

Divers

Commissaire aux comptes : KPMG Audit Sud Ouest

CAC suppléant: KPMG Audit Sud Est

M. DELHOMME expert comptable de la SBEPEC

SPL SBEPEC

31/12/2020

< Annexe 2 >

	2021
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	
25/05/2021	1
15/09/2021	1
Total nombre CA	2
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale	
dont A.G. Extraordinaire	
29/06/2021	1
Total nombre AG	1



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

SPL S.B.E.P.E.C.

***Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées***

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 décembre 2020**

SPL S.B.E.P.E.C.

15 rue du Professeur Demons - 33000 Bordeaux

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

SPL S.B.E.P.E.C.

Siège social : 15 rue du Professeur Demons - 33000 Bordeaux
Capital social : €.228.674

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la SPL S.B.E.P.E.C.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention pour la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des Expositions, du Palais des Congrès et du Hangar 14

Personne concernée : Bordeaux Métropole, administrateur de votre société.

Nature et objet : Une convention a été signée entre SPL S.B.E.P.E.C. et la Ville de Bordeaux le 30 août 2012 jusqu'au terme du bail emphytéotique, soit le 28 décembre 2030. La Ville de Bordeaux met à la disposition de SPL S.B.E.P.E.C. le Parc des Expositions, le Palais des Congrès et le Hangar 14.

Par délibération n°2017-27 du 27 janvier 2017 du Conseil de Bordeaux Métropole et par délibération n° 2017/13 du 30 janvier 2017 du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, il a été constaté le transfert à titre gratuit de la Ville de Bordeaux au profit de Bordeaux Métropole des biens et droits à caractère mobilier et/ou immobilier relatifs au Palais Congrès, au Parc des Expositions et au Hangar 14.

Un avenant à la convention initiale a été signé en date du 18 mai 2018, qui acte la substitution de Bordeaux Métropole à la Ville de Bordeaux dans l'ensemble des droits et obligations de la convention initiale et qui fixe le montant du loyer annuel versé par SPL S.B.E.P.E.C. à Bordeaux Métropole en contrepartie de la mise à disposition des équipements.

Modalités : L'avenant à la convention fixe le loyer annuel à 415.286 € HT. Ce loyer sera révisable annuellement sur la base de l'indice trimestriel de révision des loyers commerciaux.

La société SPL S.B.E.P.E.C. a comptabilisé ce loyer en charges d'exploitation pour 433.355 € au titre de l'exercice 2020.

2. Convention d'utilisation du Cdes Congrès, du Hangar 14 et du parking du Parc des Expositions

Personne concernée : Bordeaux Métropole, administrateur de votre société.

Nature et objet : Une convention a été signée le 18 mai 2018, afin de définir conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention précédente du 30 août 2012 les modalités suivant lesquelles SPL S.B.E.P.E.C. met à disposition de Bordeaux Métropole, le Palais des Congrès, le Hangar 14 ainsi que le parking du Parc des Expositions.

Les droits consentis par la SPL S.B.E.P.E.C. à Bordeaux Métropole consistent dans la mise à disposition exclusive à Bordeaux Métropole ou à tout tiers désigné par elle les biens pour une durée globale de 55 jours par an, soit 10 jours par an pour le Hangar 14, 10 jours par an pour le Palais des Congrès et 35 jours par an pour le Parking du Parc des Expositions.

Modalités : Cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle de 385.286 € HT révisable annuellement selon l'indice ILC de l'INSEE versée par Bordeaux Métropole à la société SPL S.B.E.P.E.C.

La société SPL S.B.E.P.E.C. a comptabilisé cette redevance en produits d'exploitation pour 402.050 € au titre de l'exercice 2020.

3. Convention d'occupation du parking du Parc des Expositions

Personne concernée : Bordeaux Métropole, administrateur de votre société.

Nature et objet : La société SPL S.B.E.P.E.C. met à disposition de Bordeaux Métropole le parking du Parc des Expositions pour les besoins de l'exploitation du nouveau stade.

Modalités : Dans le cadre de la convention signée le 27 octobre 2011, la société SPL S.B.E.P.E.C. accorde une autorisation d'occupation du parking du Parc des Expositions à la Ville de Bordeaux, pour les besoins de l'exploitation du nouveau stade et l'organisation de rencontres, jusqu'au terme du bail emphytéotique, soit le 28 décembre 2030.

Par délibération n° 2017-27 du 27 janvier 2017 du Conseil de Bordeaux Métropole et par délibération n° 2017/13 du 30 janvier 2017 du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, il a été constaté le transfert à titre gratuit de la Ville de Bordeaux au profit de Bordeaux Métropole des biens et droits à caractère mobilier et/ou immobilier relatifs au Palais des Congrès et au Parc des Expositions.

Un avenant à la convention initiale a été signé en date du 18 mai 2018, afin d'acter la substitution de Bordeaux Métropole à la Ville de Bordeaux dans l'ensemble des droits et obligations de la convention initiale.

4. Bail emphytéotique

Personne concernée : Bordeaux Métropole, administrateur de votre société.

Nature et objet : La société SPL S.B.E.P.E.C. exerce tous les droits afférents à la propriété des immeubles du Parc des Expositions dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu avec la Ville de Bordeaux.

Modalités : Le bail a été signé le 28 décembre 1989 pour une durée de 25 ans, prévoyant une redevance annuelle de 0,15 € (1 franc). Dans le cadre d'un avenant du 4 février 2005, sa durée a été portée à 41 ans, soit jusqu'au 28 décembre 2030.

Par délibération n° 2017-27 du 27 janvier 2017 du Conseil de Bordeaux Métropole et par délibération n° 2017/13 du 30 janvier 2017 du Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux, il a été constaté le transfert à titre gratuit de la Ville de Bordeaux au profit de Bordeaux Métropole des biens et droits à caractère mobilier et/ou immobilier relatifs au Palais des Congrès et au Parc des Expositions.

Par acte du 12 décembre 2020, la Ville de Bordeaux a cédé à titre gratuit l'ensemble de ses droits immobiliers au profit de Bordeaux Métropole.

Par ailleurs il a été procédé à une résiliation partielle du bail emphytéotique pour les besoins de la réalisation de la troisième phase du tramway diminuant de 3.356 m² la superficie totale attribuée à Bordeaux Métropole.

5. Convention de location des locaux

Personne concernée : Ville de Bordeaux, administrateur de votre société.

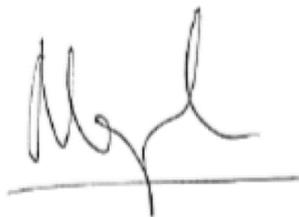
Nature et objet : La Ville de Bordeaux met à disposition de SPL S.B.E.P.E.C. les locaux situés 15 rue du Professeur Demons à Bordeaux.

Modalités : Le bail a été conclu le 28 janvier 1999 à effet au 1^{er} janvier 1999. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement à la Ville de Bordeaux d'un loyer annuel s'élevant à 3.659 € HT.

La société SPL S.B.E.P.E.C. a comptabilisé ce loyer en charges d'exploitation pour 3.659 € HT au titre de l'exercice 2020.

Mérignac, le 14 juin 2021

KPMG S.A.



Anne Jallet-Auguste
Associée

SSG

S
B
E
P
E
C
S
P
L

RAPPORT DE GESTION
PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
POUR L'EXERCICE 2020

Bureau du courrier

13 JUL. 2021

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

SOCIETE BORDELAISE DES EQUIPEMENTS PUBLICS
D'EXPOSITIONS ET DE CONGRES (S.P.L.)

SOMMAIRE

2	SOMMAIRE.....
3	PREMIERE PARTIE :
3	LA VIE DE LA SOCIETE
3	L'ACTIONNARIAT
3	LES ADMINISTRATEURS.....
4	LES DIRIGEANTS au 31 décembre 2020
4	LE PERSONNEL DE LA SOCIETE
4	LES LOCAUX DE LA SOCIETE
4	LES CONTROLES EXTERNES.....
4	LES PROCEDURES EN COURS
5	LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS.....
6	LE COMPTE DE RESULTAT
9	LE BILAN.....
13	Perspectives 2021
13	DEUXIEME PARTIE :
13	L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE.....
13	ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020
13	Rénovation du Parc des Expositions : réalisation de la phase 3...entrées
13	Travaux de rénovation des groupes frigorifiques CVC HALL 3
13	Travaux de Remplacement du système de sécurité incendie du HALL 3
13	travaux de vidéoprotection
15	LES MANDATAIRES SOCIAUX.....
16	ANNEXES
16	LISTE DES OPERATIONS REGLEMENTEES AU TITRE DE L'ANNEE 2020
18	TABLAU DES RESULTATS FINANCIERS DES 5 DERNIERS EXERCICES
19	TABLAU DES FACTURES RECUES ET EMISES

Handwritten initials and signatures in blue ink at the top left of the page.

NOMS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	DUREE - MANDAT	DATE	DE	RENOUVELLEMENT
-----------------------------------	----------------	------	----	----------------

M. Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM				
Mme Brigitte BLOCH				
Mme Pascale BRU				
M. Frédéric GIRO				
Mme Nadia SAADI				
NOMS DES ADMINISTRATEURS				

Le tableau ci-dessous récapitule la situation au 31 décembre 2020 des administrateurs et commissaires aux comptes.

LES ADMINISTRATEURS

ADM	ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS	%	Nb actions
	COLLECTIVITES TERRITORIALES :		
	- Bordeaux Métropole , représentée au CA par : M. Pierre De Gaëtan NJIKAM MOULIOM Mme Brigitte BLOCH Mme Pascale BRU M. Frédéric GIRO	80 %	12 000
	- Ville de Bordeaux , représentée au CA et AG par : La représentante désignée par Bordeaux-Métropole pour l'AG est Mme Brigitte BLOCH	20 %	3 000
	Mme Nadia SAADI	100 %	15 000

CAPITAL DE 228 674 EUROS DIVISE EN 15 000 ACTIONS DE 15.24 EUROS.

**S.B.E.P.E.C.S.P.L.
SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31/12/2020**

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

L'ACTIONARIAT

**PREMIERE PARTIE :
LA VIE DE LA SOCIETE ET LA PRESENTATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE
LA VIE DE LA SOCIETE**

183

MR

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

ANALYSE ECONOMICO-FINANCIERE

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion **les résultats les plus significatifs**, dans les domaines comptables et financiers.

LE COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

EXERCICE 2019	EXERCICE 2020	SBEPEC. Compte de résultat par postes agrégés (en €)
2 499 176	2 346 742	Chiffre d'affaires net
88146	218 107	Reprises sur amortissement et provisions et transferts de charges
35	66	Autres produits d'exploitation
2 587 357	2 564 915	Total des produits exploitation
1703 132	1 540 476	Autres achats et charges externes
365 487	407 487	Impôts, taxes et versements assimilés
201 682	173 489	Salaires et charges sociales
2 086 103	2 875 217	Dotations d'amortissement sur immobilisations
	65 000	Dotations aux provisions
13	12	Autres charges
4 356 416	5 061 681	Total des charges d'exploitation
(1 769 059)	(2 496 766)	Résultat d'exploitation
24 828	8 327	Total des produits financiers
40 554	9 330	Total des charges financières
(15 726)	(1 003)	Résultat financier
(1 784 785)	(2 497 769)	Résultat courant avant impôts
2 138 517	2 497 747	Total des produits exceptionnels
0	32 322	Total des charges exceptionnelles
2 138 517	2 465 426	Résultat exceptionnel
99161		Impôt sur les bénéfices
4 750 702	5 070 990	TOTAL DES PRODUITS
4 496 132	5 103 334	TOTAL DES CHARGES
254 571	(32 344)	Résultat net

ANALYSE DES PRODUITS

- Le chiffre d'affaires global de la société s'est élevé en 2020 à 2 346 742 €. Il est composé :

- de la redevance versée par CEB en application de la convention du 3 décembre 2012 pour l'exploitation du Parc des expositions, du Palais des congrès et du Hangar 14. Cette redevance comporte une part fixe (1 550 k€ en 2020) et une part variable assise sur le chiffre d'affaires annuel de l'exploitant. Le montant total de redevance pour 2020 s'élève à 1 629 K € (soit 70% du CA). Le niveau de la redevance 2020 diminue de 6,5 % par rapport à 2019, compte-tenu de la baisse de la part variable sur le CA 2020 fortement impactée par la crise sanitaire
- Dans la logique du plan d'urgence métropolitain en soutien aux acteurs économiques et au vu du poids considérable de l'activité de CEB en matière de tourisme d'affaires, Bordeaux Métropole a octroyé une aide à l'immobilier d'entreprises en compensation de la redevance d'exploitation due à la SBEPEC. Cette aide versée à CEB leur a permis en février 2021 d'honorer le paiement de cette redevance vis-à-vis de la SBEPEC pour 2020.
- du loyer versé par la SAS Parking Photovoltaïque du Parc des Expositions de Bordeaux pour l'exploitation de la centrale photovoltaïque, dont le montant annuel fixe du loyer de base est de 300 k€ (soit près de 13 % du CA)

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 2 875 217 € en 2020. Cette forte augmentation s'explique du fait de la construction du nouveau hall d'expositions et de congrès réceptionné en avril 2019 et amorti sur une année pleine.

▪ Dotations aux amortissements
Les charges de personnel s'élèvent pour cet exercice à 173 489 € (- 14 % par rapport à 2019 du fait de la fin du contrat du directeur de projet à temps partiel pour le suivi du projet de nouveau hall).

▪ Frais de personnel (salaires et charges) qui représente à lui seul 395 353 €.

Le poste le plus conséquent reste celui de la taxe foncière du Parc des Expositions et du parking attenant
Le montant des impôts et taxes au titre de l'exercice est de 407 487 € (en hausse de 1.5 % par rapport à 2019).

▪ Impôts et taxes

Le montant cumulé de ces cinq postes de charges étant de 1 458 119 € HT, ils représentent plus de 94 % des charges de la catégorie.

▪ auto (PA), le palais des congrès et le hangar 14, pour un montant total de 211 685 € HT.

▪ Les travaux de maintenance et gros entretiens réalisés sur le Parc des Expositions (PE) et son parking
Les assurances pour le Parc des Expositions : 208 124

▪ stable par rapport à l'exercice précédent,

▪ Le loyer de crédit-bail pour la construction des halls 3 et 4 (jusqu'en 2025) : 244 417 €, charge de niveau décembre 2020,

▪ d'énergie (financement et gros entretiens renouvellement) : 360 538 €, dont le contrat se termine au 31
La redevance versée par la SBEPFC à SETCO (DALKIA) dans le cadre de la concession de la centrale annuel est de 433 355 € en 2020

▪ Le loyer versé à Bordeaux Métropole pour la mise à disposition des 3 équipements en application de l'avenant n°1 à la convention portant mandat à la SBEPFC en application de l'avenant n°1 à la convention portant mandat à la SBEPFC pour la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du parc des expositions, du palais des congrès et du hangar 14 en date du 18 mai 2018. Le montant de ce loyer

Les postes les plus conséquents sont les suivants :

- La catégorie des autres charges externes est de 1 540 476 € pour cet exercice, et représente un peu plus de 30 % des charges d'exploitation. Les charges externes sont en nette diminution du fait de l'activité très faible des sites sur l'exercice.

▪ Autres charges externes

ANALYSE DES CHARGES D'EXPLOITATION

sur une durée de six ans et la planification de ces travaux ne fait plus partie des travaux prioritaires.

pour un montant de 24 000 qui n'ont pas été réalisés. Compte tenu de la crise, le PGE a été actualisé

- 14 pour un montant de 105 000 € et le traitement de microfissures sur béton quarts au palais des congrès

- De reprises de provisions (129 000 €) correspondant à des travaux de réfection de la façade du hangar

- sols marbre au palais des Congrès (89 107 €)

- Des reprises suite aux travaux de réfection des entrobâses sur les parkings et des travaux réalisés sur les

gros entretiens, dont le montant se décompose en :

▪ Reprises sur provisions et transferts de charges :

Parmi ces autres produits figure principalement la redevance d'utilisation des équipements (Hangar 14, Palais

des congrès et parking du parc des expositions) versée par Bordeaux Métropole à la SPL en application de la convention d'utilisation de ces équipements en date du 18 mai 2018 (voir annexe 1 – conventions réglementées).

▪ de redevances diverses et autres produits qui s'élèvent au total à 408 k€ (soit 17 % du CA).

RESULTAT D'EXPLOITATION

L'exercice 2020 se traduit par un résultat d'exploitation négatif de – 2 496 766 €.

RESULTAT FINANCIER ET RESULTAT COURANT

Les produits financiers (8 327 €) proviennent des intérêts des placements de disponibilités (compte à terme et rémunération de compte courant).

Les charges financières (9 330 €) sont constituées des intérêts versés pour la couverture du taux de crédit-bail variable en taux fixe (swap) dont le contrat a expiré fin mars 2020 ;

Il en résulte un résultat financier de – 1 003 €.

Le résultat courant avant impôts s'élève à – 2 497 769 €.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les produits exceptionnels de l'exercice 2 497 747 € comprennent principalement la quote-part des subventions d'investissement accordées pour la construction des sanitaires et la construction du nouveau hall d'expositions et de congrès sur un exercice entier ce qui explique l'augmentation par rapport à l'année précédente.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 32 322 €

Il en résulte un résultat exceptionnel de 2 465 426 €.

RESULTAT DE L'EXERCICE

L'activité de la société se solde pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 par un résultat net de – 32 344 €.

Dotations aux provisions pour gros entretien

- Une dotation aux provisions pour gros entretien de 65 000 € a été comptabilisée pour l'exercice, à la suite de l'actualisation du plan de gros entretien (PGE) de la SBEPFC pour la période 2021-2026
- Elle correspond aux nouvelles provisions suivantes :
 - réqualification des groupes froids centrale d'énergie : 40 k €
 - réparation des portes camions du hall 1 : 25 k €

à recevoir.
Et des créances diverses d'un montant de 1 500 000 € qui représentent les subventions d'investissement restant
Les autres créances (2 159 587 €) se composent de créances fiscales (crédits de TVA).

Des factures à établir pour 186 000 €.
Elles se composent des créances clients pour 2 342 459 € contre 481 000 € en 2019, dont la principale créance
concerne Congrès et Expositions de Bordeaux pour un montant de 1 860 000 € (redevance domaniale versée
par l'exploitant à la SPL pour l'utilisation des équipements) et Bordeaux Métropole pour un montant de 482 460
€ (redevance pour l'utilisation des équipements).

▪ Créances :

Les constructions immobilisées (29 652 114 €) concernent principalement la construction du nouveau hall
d'expositions et de congrès réceptionné en avril 2019, le remplacement du système de sécurité incendie du
hangar 14 et du hall 3, les bâtiments sanitaires du Parc des Expositions en 2012 et 2014, ainsi que l'extension
de l'alimentation électrique du hall 1, réceptionnée en avril 2015.
Les autres immobilisations corporelles (317 956 €) concernent principalement les travaux de vidéoprotection et
le remplacement de CVC du hall 3 réalisés sur l'exercice 2020.

▪ Actif immobilisé

L'actif immobilisé s'élève à 29 970 676 € fin 2020 contre 31 060 077 € pour l'exercice précédent.

BILAN ACTIF		2019	2020
Actif immobilisé		31 035 014	29 652 114
Concessions, brevets et droits similaires			
Constructions		31 035 014	29 652 114
Autres immobilisations corporelles		720	317 956
Immobilisations en cours		23 737	
Autres immobilisations financières		606	606
TOTAL Actif immobilisé		31 060 077	29 970 676
Actif circulant		4 408	5 343
Stocks et En cours	Avances et acomptes versés sur commandes	4 408	5 343
Créances	Clients et comptes rattachés	1 179 267	2 528 460
	Autres créances	620 180	2 159 587
	Créances diverses	1 500 000	
Divers	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités	8 482 352	5 110 968
Compte de régularisation		203 094	170 639
	Charges constatées d'avance		
TOTAL Actif circulant et compte de régularisation		11 989 302	9 974 996
TOTAL ACTIF		43 049 378	39 945 672

BILAN SYNTHETIQUE

LE BILAN

- à une dotation de 65 000 € dont 40k € sur les groupes froid du hall 1 et 25 k € de travaux de réfection sur les portes camions du hall1
- Ainsi, au 31 décembre 2020, le plan pluriannuel de gros entretien (PGE) actualisé correspondant à ces provisions se compose des postes agrégés figurant dans le tableau ci-après.

à des reprises d'un montant total de 218 107 € dont :

- 129 400 € correspondant à des travaux de réfection de façade du hangar 14 (105 K€) et au traitement des microfissures sur le sol quarts au palais des Congrès (24K€) , travaux non réalisés et retirés du PGE compte tenu de la crise pour des raisons d'ordre économique et de choix prioritaire. Ces travaux seront réalisés dans une perspective plus lointaine.
- 89 107 € correspondant à des travaux réalisés sur les sols marbre du palais des congrès et sur les enrobés des parkings

Elles diminuent de 153 107 € sur l'exercice, suite :

Les provisions pour risques et charges sont constituées des provisions pour charges de gros entretien des ouvrages. Elles s'élèvent à 4 983 117 € à la fin de l'exercice 2020

Provisions pour risques et charges

La perte de 32 344 € au titre de l'exercice clos au 31/12/2020 sera par ailleurs affectée en totalité au report à nouveau sur décision de la prochaine assemblée générale ordinaire I.A.G.O.

La diminution des capitaux propres résulte des reprises annuelles des quotes-parts des subventions annuelles dans le cadre des sanitaires et du nouveau hall.

Les capitaux propres s'élèvent à 33 611 731 € au 31/12/2020 (contre 36 141 171 € fin 2019).

Capitaux propres :

BILAN PASSIF		Exercice 2019	Exercice 2020
Capitaux propres		228 674	228 674
Capital social ou individuel		228 674	228 674
Réserve légale		22 867	22 867
Report à nouveau		1416 879	1671 450
RESULTAT DE L'EXERCICE		254 571	(32 344)
Subventions d'investissement		34 218 181	31 721 084
Total des capitaux propres		36 141 171	33 611 731
Provisions pour risques et charges		5 136 224	4 983 117
Provisions pour risques		5 136 224	4 983 117
Total des provisions		5 136 224	4 983 117
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 522 755	894 825
Dettes fiscales et sociales		249 228	456 000
Produits constatés d'avance			
Total des dettes		1 771 983	1 350 825
TOTAL PASSIF		43 049 378	39 945 673

- Disponibilités
- Au 31 décembre 2020, les disponibilités s'élevaient à 5 110 968 €.

(Handwritten signatures and initials in blue ink)

Compte tenu du résultat net de -32 344 € au titre de cet exercice, la situation nette de la société s'établit à la clôture de l'exercice 2020 à 1 890 647 € contre 1 922 991 € en 2019, pour un capital social de 228 673,53€ Elle diminue de 1,68 % par rapport à 2019.

■ Situation nette

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 251 985 K € contre 616 822 K € en 2019.

- Les Factures non parvenues d'un montant de 636K €. (Dont 520 K€ loyer bordeaux Métropole)
- Les dettes sociales s'élèvent à 18 646 € contre 26 252 € en 2019.

Les dettes fiscales s'élèvent à 437 353 € contre 222 976 € en 2019 dont 31 K € de tva sur les factures à établir et 400 K € de TVA collectée.

Le montant de 894 825 € se compose des éléments suivants :

■ Dettes Fournisseurs

TOTAL		4 983 117	
Travaux de gros entretien provisionnés	Bâtiment	Montant € HT	Echéance réalisation
Réfection des façades et éléments de bardage	Hall 1	788 250	2022-2026
Protection et traitement des charpentes métalliques	Hall 1	682 000	2022-2026
Traitement de la charpente métallique	Hall 4	120 000	2024-2026
Reguification des groupes froids centrale	Parc des expos	40 000	2021
Réparation des portes camions du hall 1	Parc des Expositions	25 000	2021
Entretien des enrobés et des voiries	Parkings et extérieurs parc des expositions	2 979 799	2021-2026
Agenda accessibilité programmée	Palais des Congrès	226 735	2021-2022
Divers travaux de reprises ponctuelles et d'entretien des sols	Palais des Congrès	121 333	2022-2026

La crise du Covid 19 a eu des conséquences économiques sévères sur l'exploitation des sites confiés à notre exploitant, Congrès et Expositions de Bordeaux tout au long de l'année 2020

Cette crise est toujours en cours et va impacter également très fortement l'année 2021.

L'aide à l'immobilier d'entreprise octroyée par la métropole à CEB pour 2020 a néanmoins permis le paiement par CEB à la SBEPFC de la redevance domaniale. Cette aide devrait être reconduite en 2021, ce qui permettra d'assurer la pérennité de la SPL en 2021.

Par ailleurs, la convention de concession avec la société SETCO s'est achevée au 31 décembre 2020, ce qui va permettre une économie de charges en 2021 pour la SBEPFC de plus de 300 k€ qui compensera la quasi absence de part variable de la redevance de CEB en 2021 en raison de la chute vertigineuse de leur chiffre d'affaires et de la non réalisation de bénéfices.

Il faut noter également l'existence d'un risque sur la pérennité du montant de la redevance annuelle de 300 k€ reçue par la société exploitant le parking photovoltaïque du parc des expos, en raison de la remise en cause par l'Etat des conditions de tarif de rachat d'électricité pour les grosses installations mises en service avant 2011.

Les travaux du P2A ont été amortis à compter du 25 avril 2019 sur une durée allant de 1 à 25 ans. L'amortissement de l'ensemble de ces travaux va au-delà de la durée du bail emphytéotique et de la convention de gestion qui est fixée au 31 décembre 2030.

Bordeaux Métropole a pris acte du sujet et l'allongement de la durée des conventions est en cours d'étude.

Perspectives hall 1

Concernant la réhabilitation du hall 1 aujourd'hui en stand-by, l'année 2021 devrait permettre la réalisation d'un travail de redéfinition des besoins « post Covid » par notre exploitant, auquel sera associée la SBEPFC. En effet, la crise sanitaire risque d'impacter le domaine de l'évènementiel de manière durable (CEB vise un retour à une activité « normale » pas avant 2024...).

Quels seront les usages futurs post pandémie ? peut-on imaginer de nouvelles activités au sein du parc pour renouveler son dynamisme ? a-t-on besoin de toute la surface couverte actuelle ? Autant de questions qu'il faut étudier afin de pouvoir faire des propositions actualisées aux membres du conseil d'administration de la SBEPFC et actionnaires avant la fin de l'année 2021.

L'ACTIVITE OPERATIONNELLE DE L'EXERCICE ECOULE

ETUDES ET TRAVAUX REALISES EN 2020

FAITS MARQUANTS

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

13 JUL. 2021

DEUXIEME PARTIE :

Bureau du courrier

RENOVATION DU PARC DES EXPOSITIONS : REALISATION DE LA PHASE 3. BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

A la date du 31/12/19, l'ensemble des subventions allouées par Bordeaux Métropole et la Ville de Bordeaux pour cette première phase ont été versées.

Le solde de la subvention de la Région Nouvelle Aquitaine devrait être versé au premier semestre 2021.

ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX LOT 14 PORTES :

Les travaux concernant les entrées n'ayant pas pu être réalisés en même temps que ceux du bâtiment, une consultation pour un nouveau marché (lot unique n°14) a été lancée en novembre 2019. Ce marché a été attribué au groupement DUNE CONSTRUCTION – COBARREC le 16 décembre par la commission d'appel d'offres de la SBEPFC pour un montant de 497 500 € HT. Il a été notifié le 20 décembre au groupement. Le marché a été réceptionné le 30 juin 2020 pour un montant de 530 550,21 € HT.

AUTRES TRAVAUX ET PROJETS : PARC DES EXPOSITIONS

▪ Vidéo protection :

A l'occasion du sommet Afrique-France qui était prévu du 04 au 06 juin 2020, la préfecture avait sollicité la mise en place d'un système de vidéoprotection sur le parc des Expositions.
En raison de la crise sanitaire, le sommet a été annulé mais la SBEPFC a maintenu la réalisation des travaux pendant la période de confinement en mars 2020.
Les travaux ont été réceptionnés le 30/06/2020 et ont été réalisés pour un montant de 128 267,67 € HT.

Divers travaux de chauffage-ventilation-climatisation du hall 3 :

Les installations du hall 3 ont maintenant 16 ans. Il était devenu indispensable de procéder à la rénovation des groupes frigorifiques, des réseaux d'eau glacée et des installations sur les rooftops.
A ce titre, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au BET MPB conseils pour un montant de 8 740 € HT en octobre 2019 et une consultation a été lancée.
Sur décision de la commission d'appel d'offres en date du 03 mars 2020 l'entreprise Effrage a été retenue pour un montant de 146 510,93 € H.T.
Les travaux ont été réceptionnés le 30/11/2020 et ont été réalisés pour un montant de 151 356,78 € HT

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le montant annuel des divers travaux de remplacement et d'entretien des équipements à la charge de la SBPEFC pour le hangar 14 s'est élevé 25 780 € HT en 2020.

HANGAR 14

Le montant annuel des divers travaux de remplacement et d'entretien des équipements à la charge de la SBPEFC pour le palais des Congrès s'est élevé à 36 352 € HT en 2020. Dans le cadre de l'agenda programmé d'accessibilité de la SBPEFC validé par la préfecture de la Gironde le 03 février 2016, il a été prévu d'intervenir sur les amphithéâtres de palais des congrès, afin d'assurer l'accessibilité des scènes pour des intervenants handicapés. L'opération a été provisionnée par la SBPEFC à hauteur de 226 735 €. En 2020, une mission de maîtrise d'œuvre a été conclue avec le groupement Ateliers Mazières architectes-BET OTCE, pour un montant négocié de 18 800 € HT. Les études d'avant projets étaient en cours fin 2020.

PALAIS DES CONGRES

Le montant annuel des divers travaux de remplacement et d'entretien des équipements à la charge de la SBPEFC pour le parc des expositions s'est élevé à 149 553 € HT en 2020 contre 285 510 € ce qui représente une baisse de 47,6 % par rapport à 2019.

Divers

Le poste assurances Multirisques Dommages aux biens représente une charge importante pour la société. Il s'élevait à 185 073 € au titre de l'exercice 2020. La SBPEFC a décidé de remettre en concurrence et a lancé une consultation fin juillet 2020. Sur décision de la CAO en date du 15 décembre 2020 le lot 1 Dommages aux biens a été attribué au groupement MMA/GROUPAMA pour un montant de 146 458 €, le lot 2 responsabilité civile et RCMO a été attribué au groupement AXA-gras Savoye pour un montant de 4287 € et le lot 3 responsabilité civile des dirigeants a été attribué au groupement hiscox_Sarre et Moselle pour un montant de 945 € soit un total 151 690 € ce qui représente une baisse de 21,47 % par rapport à l'année 2020.

Assurances Dommage aux biens, responsabilité générale et RC dirigeants

Les travaux ont été réceptionnés le 21/12/2020 et ont été réalisés pour un montant de 150 049,40 € HT. Une consultation a été lancée et la CAO en date du 01 juillet 2020 a retenu l'entreprise Spie pour un montant de 110 182,10 € HT. Le dossier d'autorisation de travaux a été déposé auprès de la commission départementale de sécurité incendie début 2020 qui a émis un avis favorable en date du 30 juin 2020. La SBPEFC a confié en septembre 2019 une mission de coordination SSI et de maîtrise d'œuvre au bureau d'étude CETAB afin d'établir un diagnostic, présenter le dossier de conception au SDIS, et assurer le suivi des travaux.

Remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) du hall 3

13 JUL. 2021

LES MANDATAIRES SOCIAUX

Bureau du courrier

TROISIEME PARTIE :

Le tableau récapitule les différents mandats ou fonctions exercées par les différents mandataires sociaux.
NB : IL S'AGIT DES MANDATS OCCUPES DANS TOUTE SOCIETE, QUELLE QUE SOIT LEUR FORME

NOM DU MANDATAIRE	QUALITE OU FONCTIONS	NOM DE LA SOCIETE ET ADRESSE
Pierre De Gaetan NJIKAM MOULIOM	Président Directeur Général	S.B.E.P.E.C.
	Administrateur	Aquitans
	Administrateur	Crédit Municipal
	Administrateur	InCité Bordeaux Métropole
Brigitte BLOCH	Administratrice	S.B.E.P.E.C.
	Représentante Permanente	ISV(Institut des Sciences de la Vigne et du Vin)
	Présidente	OTCBM (office de tourisme et de Congrès de Bx Métropole)
	Administratrice	S.B.E.P.E.C.
Pascale BRU	Administratrice	SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole
Frédéric GIRO	Administrateur	S.B.E.P.E.C.
Nadia SAADI	Administratrice	S.B.E.P.E.C.
		Agence France Locale
		Gironde Développement
		OTCBM
		Grand Port Maritime de Bx Métropole
		Bordeaux Technowest

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 1
LISTE DES OPERATIONS REGLEMENTEES AU TITRE
DE L'ANNEE 2020

Convention pour la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des Expositions, du Palais des Congrès et du Hangar 14 signée le 30/08/2012 avec la Ville de Bordeaux et Avenant N°1 du 18 mai 2018

La ville a confié à la SPL S.B.E.P.E.C. la gestion immobilière, l'exploitation et l'entretien du Parc des Expositions, du Palais des Congrès et du hangar 14 et mis à la disposition de la SPL les dits biens à compter du 1^{er} janvier 2013. Suite au transfert de la Ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole des biens et droits relatifs au Palais des Congrès et au Parc des Expositions par délibérations respectives de janvier 2017 au titre de la loi « MAPTAM », ce transfert de compétence a été acté par avenant à la convention en date du 18 mai 2018. Cet avenant a apporté les deux modifications suivantes à la convention initiale :

- La substitution de Bordeaux Métropole à la Ville de Bordeaux Métropole dans l'ensemble des droits et obligations de la convention ;
- Le montant du loyer annuel prévu à l'article 6 de la convention initiale a été fixé à **425 295 € HT** (révisable annuellement selon l'indice ILC de l'INSEE), versé par la SBEPFC à Bordeaux Métropole en contrepartie de la mise à disposition des équipements.

Convention d'utilisation du Palais des Congrès, du Hangar 14 et du parking du parc des expositions par Bordeaux Métropole du 18 mai 2018

Cette convention a pour objet de définir, conformément aux dispositions de l'article 7 de la convention précédente du 30/08/2012 les modalités suivant lesquelles la SBEPFC met à disposition de Bordeaux Métropole le Palais des Congrès, le Hangar 14 ainsi que le parking du Parc des Expositions. Les droits consentis par la SBEPFC à Bordeaux Métropole consistent dans la mise à disposition exclusive de Bordeaux Métropole ou de tout tiers désigné par elle les biens pour une durée globale de 55 jours par an :

- Hangar 14 : 10 j/an
- Palais des congrès : 10 j/an
- Parking du parc des expositions pour les besoins du Stade Matmut Atlantique : 35 j/an

Compte-tenu de l'indisponibilité des ouvrages qu'elle implique, cette mise à disposition est consentie moyennant une redevance annuelle forfaitaire de **394 572 € HT** révisable annuellement selon l'indice ILC de l'INSEE) versée par Bordeaux Métropole à la SBEPFC.

Convention d'occupation du parking du parc des expositions signée le 27/10/2011 avec la Ville de Bordeaux et Avenant n° 1 en date du 18 mai 2018

Cette convention a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition du parking du Parc des Expositions par la S.B.E.P.E.C. à la Ville de Bordeaux pour les besoins de l'exploitation du nouveau stade construit dans le cadre d'un contrat de partenariat et du Football Club des Girondins de Bordeaux (FCGB) pour l'organisation de ses rencontres.

Suite au transfert de la Ville de Bordeaux à Bordeaux Métropole des biens et droits relatifs au Palais des Expositions par délibérations respectives de janvier 2017 au titre de la loi « MAPTAM », ce transfert de compétence a été acté par avenant à la convention en date du 18 mai 2018. Cet avenant a pour unique objet la substitution de Bordeaux Métropole à la Ville de Bordeaux Métropole dans l'ensemble des droits et obligations de la convention initiale.

Convention cadre location des bureaux S.B.E.P.E.C./Ville de Bordeaux
Versement S.B.E.P.E.C. au profit de la Ville : **3 658,78 Euros H.T.**

Prorogation du bail emphytéotique du 28 décembre 1989 (Parc des Expositions)

Par délibération du Conseil Municipal en date du 22 novembre 2004, le Conseil Municipal de la ville de Bordeaux a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la S.B.E.P.E.C. l'avenant au bail emphytéotique portant à 41 ans la durée de celui-ci. En conséquence le bail sus visé expirera le 28 décembre 2030.

Cession des droits du bailleur et résiliation partielle du bail emphytéotique

Dans la cadre de la loi Maptam , la ville de Bordeaux doit transférer à Bordeaux Métropole l'ensemble immobilier du Parc des Expositions aux termes d'un acte authentique en le forme administrative.
Par acte du 12 décembre 2020, la ville de Bordeaux a cédé à titre gratuit l'ensemble de ses droits immobiliers au nom de Bordeaux Métropole.
Par ailleurs il a été procédé à une résiliation partielle du bail emphytéotique pour les besoins de la réalisation de la troisième phase du tramway.
Bordeaux Métropole a approuvé les emprises sur les diverses parcelles du bail emphytéotique.
Le tracé a affecté les parcelles T55, 7 ET TV1 pour une superficie totale de 3 356m2 qui a été cédée à Bordeaux Métropole.

NATURE DES INDICATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE :					
a - capital social.....	228 673,53 €	228 673,53 €	228 673,53 €	228 673,53 €	228 673,53 €
b - nombre d'actions émises.....	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
c - nombre d'obligations convertibles en actions.....					
- RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES :					
a - chiffre d'affaires hors taxes.....	1 905 616,03 €	2 172 382,17 €	3 034 795,56 €	2 499 175,82 €	2 346 742,02 €
b - bénéfice avant impôt, amortissements et provisions....	336 618,41 €	201 192,51 €	993 749,45 €	2 384 530,86 €	2 689 766,64 €
c - impôts sur les bénéfices.....	67 641,00 €	96 818,00 €	97 969,00 €	99 161,00 €	0,00 €
d - bénéfices après impôts, amortissements et provisions	134 714,32 €	193 084,51 €	250 571,45 €	254 570,58 €	0,00 €
e - montant des bénéfices distribués.....					
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT à UNE SEULE ACTION :					
a - bénéfice après impôt, mais avant amortissement et pr	17,93	6,96	59,72	152,36	179,32
b - bénéfice après impôt, amortissements et provisions....	8,98 €	12,87 €	16,70 €	16,97 €	0,00 €
c - dividende versé à chaque action.....	0	0	0	0	0
IV - PERSONNEL :					
a - nombre de salariés.....	2	2	3	2	2
b - montant brut de la masse salariale.....	126 429,00 €	143 068,65 €	172 185,28 €	141 020,58 €	120 814,44 €
c - montant des sommes versées au titre des avantages s	53058	60162	72949,04	60660,67	52675,42



ANNEXE 3- TABLEAUX CONTRÔLE DES FACTURES RECUES ET EMISES

factures recues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (en Euros)

au 31/12 par date d'échéance		de 30j à 60j			>60 jours		TOTAL ttc	
<30 jours	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
		0,00		0,00			0,00	0,00

factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

au 31/12 par date d'échéance		de 30j à 60j		>60 jours		TOTAL ttc	
<30 jours	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N
					2 342 459,59	0,00	2 342 459,59

930 000 émise le 30/06/2020 et réglée le 22/02/2021

930 000 émise le 15/12/2020 et réglée le 22/02/2021

482 459,59 émise le 04/11/2020 et réglée le 05/02/2021

PREFECTURE
DE LA GIRONDE
13 JUL. 2021
Bureau du courrier





KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

SPL S.B.E.P.E.C.

***Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2020
SPL S.B.E.P.E.C.
15 rue du Professeur Demons - 33000 Bordeaux

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une société de droit anglais
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Bordeaux Aquitaine
11 rue Archimède
Domaine de Pelus
33692 Mérignac cedex
France

Téléphone : +33 (0)5 56 42 43 44
Télécopie : +33 (0)5 56 42 43 80
Site internet : www.kpmg.fr

SPL S.B.E.P.E.C.

Siège social : 15 rue du Professeur Demons - 33000 Bordeaux
Capital social : €228.674

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'Assemblée générale de la SPL S.B.E.P.E.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SPL S.B.E.P.E.C. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour grosses réparations, tel que décrit dans la note « Provision pour grosses réparations » des règles et méthodes comptables de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer, parfois de manière significative, des données prévisionnelles utilisées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

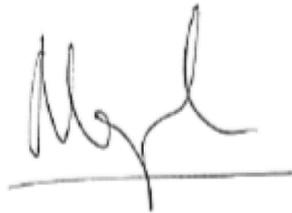
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mérignac, le 14 juin 2021

KPMG S.A.



Anne Jallet-Auguste
Associée

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 780	1 780		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	57 113 164	27 461 049	29 652 114	31 035 014
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	17 442	17 442		
	Autres immobilisations corporelles	386 082	68 126	317 956	720
	Immobilisations en cours				23 737
	Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	606		606	606	
TOTAL (II)	57 519 074	27 548 398	29 970 676	31 060 076	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	5 343		5 343	4 408
	CREANCES D'EXPLOITATION (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 528 460		2 528 460	1 179 267
	Autres créances	609 207		609 207	620 180
Créances diverses	1 550 380		1 550 380	1 500 000	
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	5 110 968		5 110 968	8 482 352	
Charges constatées d'avance	170 639		170 639	203 094	
TOTAL (III)	9 974 996		9 974 996	11 989 302	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)	67 494 070	27 548 398	39 945 672	43 049 378	
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			606	606	
(3) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	228 674	228 674
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	22 867	22 867
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
Report à nouveau	1 671 450	1 416 879	
Résultat de l'exercice	(32 344)	254 571	
Subventions d'investissement	31 721 084	34 218 181	
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		33 611 731	36 141 171
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	4 983 117	5 136 224
Total des provisions		4 983 117	5 136 224
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	894 825	1 522 730
	Dettes fiscales et sociales	455 011	246 385
	Autres		
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)		1 193	
Autres	988	1 675	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes		1 350 824	1 771 983
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		39 945 672	43 049 378
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(32 343,66)	254 570,58
(1) Dont dettes à moins d'un an		1 350 824	1 771 983
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	2 346 742		2 346 742	2 499 176
	Montant net du chiffre d'affaires	2 346 742		2 346 742	2 499 176
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			218 107	88 146
	Autres produits			66	35
Total des produits d'exploitation (1)				2 564 915	2 587 357
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 540 476	1 703 132
	Impôts, taxes et versements assimilés			407 487	365 487
	Salaires et traitements			120 814	141 021
	Charges sociales du personnel			52 675	60 661
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			2 875 217	2 086 103
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions			65 000		
Autres charges			12	13	
Total des charges d'exploitation (2)				5 061 681	4 356 416
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 496 766)	(1 769 059)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2020

31/12/2019

RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 496 766)	(1 769 059)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	8 327	24 828
	Total des produits financiers	8 327	24 828
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 330	40 554
	Total des charges financières	9 330	40 554
	RESULTAT FINANCIER	(1 003)	(15 726)
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(2 497 769)	(1 784 785)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	650 2 497 097	298 968 1 839 549
	Total des produits exceptionnels	2 497 747	2 138 517
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	32 322	
	Total des charges exceptionnelles	32 322	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 465 426	2 138 517
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		99 161
	TOTAL DES PRODUITS	5 070 990	4 750 702
	TOTAL DES CHARGES	5 103 334	4 496 132
	RESULTAT DE L'EXERCICE	(32 344)	254 571
	(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs	650	
	(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs	29 822	
	(3) dont produits concernant les entreprises liées		
	(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de **39 945 672 euros**

- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :

- un total produits de **5 070 990 euros**

- un total charges de **5 103 334 euros**

- dégage un résultat de **-32 344 euros.**

L'exercice considéré :
- débute le **01/01/2020**
- finit le **31/12/2020**
- et a une durée de **12** mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de **SPL SBEPEC** avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés selon le règlement ANC N° 2014-03 et conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **39 945 672 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **5 070 990 euros** et un total **charges** de **5 103 334 euros**, dégageant ainsi un résultat de **-32 344 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.
- permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

L'exercice intègre les nouvelles règles applicables à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs, issues des règlements CRC 02-10/04-06/05-03.

La structure et les composants ont été déterminés en fonction de leur durée d'utilisation, prévue par l'entreprise, et ont été amortis sur ces mêmes durées.

Sur le plan fiscal, les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilisation prévue par l'entreprise.

Climatisation Structure.....	L 24 ans
Composants	L 10 ans
Salles de réunion Structure.....	L 24 ans
Composants	L 10 ans
Centrale d'énergie Structure.....	L 15 ans
Agencements des constructions	L 5, 7 ou 10 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Extension du parc Structure.....	L 10 ans
Composants.....	L 10 ans
Matériel et outillage	L 5 ou 10 ans
Matériel de transport	L 4 ans
Matériel de bureau	D et L 3 ou 5 ans
Mobilier	L 5 ans
Sanitaires Structure	L 10 ans
Composants	12 à 5 ans
Electricité Structure	L 15 ans
Composants	L 2 ans

Les travaux du P2A ont été actualisés suite aux décomptes définitifs des Lot 1 et Lot 12. Le montant des travaux s'élève à la somme de 33 584 605 €. Ils sont amortis sur une durée allant de 1 an à 25 ans.

Les travaux SSI du Hangar 14 soit la somme de 131 001.71 € sont sur une durée allant de 3 ans à 10 ans.

Les travaux Phase 3 du P2A soit la somme de 655 155.62 € ont été amortis à compter du 10 juin 2020 sur une durée allant de 5 à 25 ans.

Les travaux SSI Hall 3 soit la somme de 133 024.40 € ont été amortis à compter du 21 décembre 2020 sur une durée allant de 3 à 10 ans.

Les travaux Vidéo Protection soit la somme de 166 904.75 € ont été amortis à compter du 30 juin 2020 sur une durée allant de 5 à 15 ans.

Les travaux CVC Hall 3 soit la somme de 160 096.78 € ont été amortis à compter du 31 octobre 2020 sur une durée allant de 5 à 15 ans.

Provisions pour risques et charges

Provision pour grosses réparations

La provision pour grosses réparations a été actualisée au 31 décembre 2020 compte tenu du PGE établi sur une durée de 6 années et des travaux prioritaires préconisés dans ce dernier. Il en résulte une reprise de 218 107 euros et une dotation de 65 000 €.

A la clôture de l'exercice, la provision constituée s'élève à 4 983 117 euros.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Evènements de l'exercice :

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

Bordeaux Métropole a accordé à l'exploitant la Société CEB une subvention à l'Immobilier d'entreprise à hauteur de 1 550 000 € HT au titre de la redevance fixe et 80 000 € au titre de la redevance variable (redevance actualisée à la clôture des comptes de la société CEB).

Le plan de travaux a été repoussé de une année.

A la date d'établissement de ses comptes, l'entité a constaté une baisse du chiffres d'affaires à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

Néanmoins, à la date d'arrêté des comptes, l'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

Ces comptes sont également établis en fonction des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables, relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes et situations clos à compter du 01 janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 03 juillet 2020.

Pour établir les informations à fournir dans l'annexe relatives aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Autorité des Normes Comptables recommande deux approches alternatives: l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. la première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels.

L'approche ciblée a été retenue, compte tenu de : L'impossibilité de chiffrer précisément les impacts de la crise sur l'activité de l'entité.

Ces informations sont présentées sur la base des évolutions constatées entre le business plan de l'entité avant la crise et les réalisations effectives sur l'exercice.

Par conséquent l'information fournie porte sur certains effets de la crise sanitaire jugés pertinents, et non sur l'ensemble de ceux-ci, et concerne uniquement les postes suivants :

- Chiffre d'Affaires
- Provision gros entretien

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Evènements postérieurs à la clôture des comptes :

La crise COVID-19 poursuit ses effets sur l'exercice 2021 avec le report de l'ensemble des évènements programmés sur le début de l'année.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2020 de l'entité, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la continuité de l'exploitation.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	1 780					1 780
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 780					1 780
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui	12 499 849					12 499 849
instal. agencement aménagement	43 131 600		1 481 715			44 613 315
Instal technique, matériel outillage industriels	17 442					17 442
Instal., agencement, aménagement divers	27 377		327 002			354 379
Matériel de transport	12 786					12 786
Matériel de bureau, mobilier	18 079		837			18 917
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	23 737		1 091 444		1 115 182	
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	55 730 871		2 900 999		1 115 182	57 516 688
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	606					606
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	606					606
TOTAL	55 733 257		2 900 999		1 115 182	57 519 074

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	1 780			1 780
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 780			1 780
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	3 602 768	2 786 652		6 389 420
	sur sol d'autrui	12 499 849			12 499 849
	instal. agencement aménagement	8 493 817	77 963		8 571 780
	Instal technique, matériel outillage industriels	17 442			17 442
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	27 377	10 190		37 568
	Matériel de transport	12 786			12 786
	Matériel de bureau, mobilier	17 359	412		17 772
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	24 671 400	2 875 217		27 546 618	
TOTAL		24 673 180	2 875 217		27 548 398

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2020
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires				
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5 136 224	65 000	218 107	4 983 117
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 136 224	65 000	218 107	4 983 117
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL	5 136 224	65 000	218 107	4 983 117

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		65 000	218 107	
--	--	--------	---------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

--	--	--	--	--

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	606	606	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	2 528 460	2 528 460	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	49 580	49 580	
	Taxes sur la valeur ajoutée	599 830	599 830	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	1 500 723	1 500 723	
	Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	9 454	9 454		
Charges constatées d'avances	170 639	170 639		
TOTAL DES CREANCES		4 859 291	4 859 291	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	894 825	894 825		
	Personnel et comptes rattachés	4 394	4 394		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 001	16 001		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	434 617	434 617		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	988	988		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
Autres dettes					
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 350 824	1 350 824		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail Financement AUXIFIP hors charges financières et hors subventions à percevoir par le crédit bailleur		
Engagements en pensions, retraite et assimilés Indemnité de départ à la retraite chargée L'évaluation a été faite suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projeté salaires de fin de carrière (méthode recommandée par le CNC) Paramètres utilisés : taux rendement 4.80 %, taux inflation 2 %, taux actualisation 2.75 %		
Autres engagements DIF ACQUIS : 260 HEURES		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

--	--	--

Crédit-Bail

Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2020
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs		4 880 521			4 880 521
	Redevances Exercice		244 417			244 417
	TOTAL		5 124 938			5 124 938
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE			244 417			244 417

Il est à noter qu'à ce jour nous ne possédons pas d'échéancier définitif des redevances à verser.

La durée de l'amortissement théorique de l'exercice a été établie sur 20 ans, sans décomposition.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2020
Total des Produits à recevoir		1 686 723
Autres créances clients <i>CLIENTS F.A.E.</i>	<i>186 000</i>	186 000
Autres créances <i>ETAT SUBVENTION A RECEVOIR</i> <i>CVAE A PAYER</i>	<i>1 500 000</i> <i>723</i>	1 500 723

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Total des Charges à payer		644 266
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		636 559
<i>FRS FNP</i>	621 726	
<i>FRS IMMO FACT N/PARVENUES</i>	14 833	
Dettes fiscales et sociales		7 706
<i>PROV CONGES PAYES</i>	4 394	
<i>CHARGES SOC SUR PROV C.P.</i>	1 564	
<i>TAXE APPRENTISSAGE</i>	738	
<i>FORMATION PROFESSIONNELLE</i>	1 010	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2020
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			170 639
Assurance décennale sanitaires		2 769	
Revue		480	
Maintenance		614	
Assurance DO		128 317	
Assurance CCRD		27 423	
Location parking		849	
Assurance DO Electricité		6 133	
Assurance DO 2015		4 055	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			170 639

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2020	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	15 000	15,24	228 674
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	15 000	15,24	228 674

--

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros	kpmg				K% ¹			
	31/12/2020	31/12/2019	%	%	31/12/2020	31/12/2019	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur kpmg	12 750	12 500	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur kpmg								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	12 750	12 500	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	12 750	12 500	100,00	100,00				

--

Effectif moyen

	31/12/2020	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	2	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers		
	TOTAL	2	

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2019	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2020
Capital social	228 674				228 674
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale	22 867				22 867
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	1 416 879	254 571			1 671 450
Résultat de l'exercice	254 571	(254 571)		(32 344)	(32 344)
Subventions d'investissement	34 218 181			(2 497 097)	31 721 084
Provisions réglementées					
TOTAL	36 141 171			(2 529 441)	33 611 731

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 36 141 171

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 36 141 171

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (2 529 441)

Détermination du Résultat Fiscal

Etat exprimé en euros

31/12/2020

REINTEGRATIONS	Bénéfice comptable de l'exercice Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés de sociétés soumises à l'I.R. Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissement) Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du CGI Taxe sur les véhicules des sociétés Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option Provisions et charges à payer non déductibles Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs Amendes et pénalités Charges financières Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI Impôts sur les sociétés Quote part dans les bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 15% ou 19% (12,8% pour imposition IR) Moins-values nettes à long terme relevant du taux à 0 % Plus values nettes à court terme Plus-values soumises au régime de fusions Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM Réintégrations diverses Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage	508	
	TOTAL I	508	
DEDUCTIONS	Perte comptable de l'exercice Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrés... Plus-values nettes à long terme imposées aux taux de 15% (12,8% pour imposition IR) Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 0% Plus-values nettes à long terme imposées au taux de 19% Plus-values nettes à long terme imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures Plus-values nettes à long terme imputées sur les déficits antérieurs Autres plus-values imposées au taux de 19% Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée Produit net des actions et parts d'intérêts / Quote part frais Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer Majoration d'amortissements Abattement sur le bénéfice et exonérations Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM Déductions diverses Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage		32 344
	TOTAL II		32 344
RESULTAT	Déficit exercice reporté en arrière Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
TOTAUX		508	32 344
RESULTAT FISCAL	BENEFICE (Col 1) PERTE (Col 2)		31 836